



Retours par Prisme : Quelques bonnes pratiques

Pour le bon traitement de vos colis

Si vous utilisez des cartons de récupération, pensez à **retirer toutes les étiquettes** apposées préalablement. Plus il y a de codes-barres sur un colis et plus ce colis risque de partir dans une mauvaise direction.



Appelez l'étiquette Prisme jaune sur le côté long du colis :

C'est à cet endroit que la chaîne lit le code barre. Si une autre étiquette se trouve à cet endroit, c'est celle qui sera lue.

L'impact :

Si le format du code barre est différent du code barre Prisme, votre colis tombera en **anomalie** et son **traitement sera plus long**.

Si le format du code barre est celui du code barre Prisme mais que le numéro de colis n'est pas le même, votre **colis** peut être **remis au mauvais distributeur**.

Pour le bon suivi de vos retours

Deux semaines après l'enlèvement de vos colis retours par votre transporteur, **vérifiez que ces derniers ont été pointés par Prisme**.

Si ce n'est pas le cas, signalez-le à vos interlocuteurs transport et Prisme.

Il est plus facile de retracer un colis quand son envoi est récent !

Pour une optimisation de vos frais de port

Validez votre demande d'enlèvement quand l'ensemble de vos colis retours est prêt à être enlevé.

Si vous validez colis par colis, vous aurez autant de lignes de facturations que de validations. Le poids ne sera pas massifié.

Pour des dos protégés

Comme c'est globalement le cas pour le flux aller, **veillez à ne pas dépasser 20kg par colis**.

Synthèse :

- Retirez les anciennes étiquettes,
- Collez l'étiquette Prisme sur le côté long du colis et vers le bas,
- Vérifiez que vos colis ont été pointés par Prisme,
- Regroupez la validation de vos enlèvements,
- Veillez au poids de vos colis.

Exemples :



Contre-exemples :



Etiquette qui sera lue.



La procédure détaillée est disponible sur le site de la Clil (<https://clil.centprod.com/information/detailDoc.html?docId=3>) et vous sera envoyée à la demande par votre référente chez Prisme.